

Je signe enfin, à cet entêté original, une assurance réduite à dix mille francs avec dix pour cent de prime.

Dix mille francs ! c'était tout ce que j'avais économisé après huit ans de pratique, aussi j'apportai à cet accouchement, non pas plus de soins et de talent qu'à un autre, mais beaucoup plus d'inquiétude certainement, et l'inquiétude n'est pas une garantie de succès. Au dernier moment, il exigea encore que sa femme fût chloroformée comme elle l'avait été à chaque précédente occasion. Pour cette fois, je me permis une tricherie et ne donnai, à Madame, que le chloroforme à la reine.

Aussitôt la dilatation achevée, je rompis la poche des eaux en appliquant le forceps, et grâce au tracteur qui montait pourtant à 65 kilog., j'eus la satisfaction d'obtenir un enfant qui se prit à crier à peine né. C'était une belle petite fille, le père désirait un fils, mais il fut content tout de même, et la première manifestation de sa joie fut de se moquer de moi.

— Vous êtes un excellent accoucheur mais un bien mauvais commerçant, vous n'entendez rien aux assurances : c'est cinquante pour cent et non pas dix qu'il fallait demander pour prime ; vous auriez droit à cinq mille francs au lieu de mille. Vous n'êtes pas prudent, etc.

— C'est vrai, lui dis-je, je ne suis pas commerçant, mais vous n'êtes pas plus prudent que moi ; vous ne m'avez pas demandé le prix de l'accouchement ; j'aurais dit mille francs ; maintenant c'est cinq mille ; et, pour la prime, je me rattraperai à votre prochain enfant.

— Bravo, bravo, répondit-il, vous aurez cinq mille francs, vous en aurez même six mille ; les pauvres de votre paroisse en auront deux, mais vous ne vous rattraperez pas ; si ma chère fille vit, j'épargnerai une nouvelle épreuve à sa bonne et courageuse mère, etc."

Je ne sais trop si ces assurances sur la vie d'un enfant à venir sont bien conformes aux principes européens sur la responsabilité médicale. Cette épreuve m'a donné trop de soucis pour que je recommence volontiers, mais je crois qu'au point de vue du client, il pourrait peut-être parfois s'assurer, par ce moyen, plus de sollicitude et de prudence qu'il n'en obtiendrait par de simples honoraires payés, bonheur ou malheur.—Dr. ROUSSEL, de Genève.

---

PARVIN, de Philadelphie, recommande l'emploi de la morphine associée à l'inhalation du chloroforme dans les cas de tétanos utérin.—*College and Clin. Rec.*